



## FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉTUDES DIRIGÉES ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

**Fiche à retourner au :**

**GUICHET UNIQUE**

**13 rue Saint Antoine 91150 ETAMPES**

**Par voie postale ou en main propre**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8H30/12H00 et 13H30/17H00 (fermeture le jeudi après-midi)

Horaires étendus jusqu'à 19H00 les mardis (hors vacances scolaires)

**ou par e-mail à l'adresse suivante : [portail.famille@caese.fr](mailto:portail.famille@caese.fr)**

**LIEU D'ACCUEIL :** .....

Je soussigné (nom-prénom).....

Adresse .....

Numéros de téléphone .....

Agissant en qualité de (parent, tuteur légal)

Autorise mon enfant (nom-prénom) .....

Scolarisé(e) en (niveau de la classe) .....

Ecole .....

A participer aux études dirigées organisées par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois.

**FORFAIT MENSUEL :**                     2 jours/semaine                     4 jours/semaine

Jours d'inscription :                     Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

***Je m'engage à prévenir, par écrit au plus tard le jour même, l'instituteur ou l'intervenant, si mon enfant est absent à une séance.***

**ATTENTION :**

- tout arrêt de fréquentation ou changement de forfait doivent être impérativement signalés au service facturation du Guichet Unique, 13 rue Saint Antoine 91150 ETAMPES (tél. 01 64 59 27 27 ou par e-mail à l'adresse suivante : [portail.famille@caese.fr](mailto:portail.famille@caese.fr)). **Faute de quoi, cette activité continuera à vous être facturée.**
- Une seule présence de votre enfant dans le mois engendre automatiquement une facturation au tarif du forfait mensuel réalisé.

Je m'engage à m'acquitter des frais d'inscription pour cette activité, qui seront facturés mensuellement sur la base du forfait choisi.

**Je fournirai le goûter** qui sera pris de façon autonome par mon enfant.

*La participation à l'activité est conditionnée par le respect des mêmes règles de comportement que durant la classe. En ce sens, l'étude dirigée est une structure de travail et non une garderie. En aucun cas, les intervenants ne sont tenus de prendre en charge la garde des enfants à la sortie de l'Étude dirigée. Le non respect de ces engagements sera susceptible de remettre en cause la participation de l'enfant à cette activité.*

Fait à ....., le .....

Signature :